

**Administration communale  
d'Ixelles  
Service Urbanisme  
Chaussée d'Ixelles, 168**

**B – 1050 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 7/PU/7568 (corr. M. F. Letenre)  
N/Réf : AVL/KD/XL-2.279/s.370  
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

Objet : IXELLES. Rue Saint-Boniface, 24.

Rénovation d'un entrepôt en immeuble de logements, surface de bureau et garages.

En réponse à votre lettre du 10 mai 2005, en référence, reçue le 12 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 18 mai 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Pour rappel, l'immeuble est situé dans la zone de protection des n<sup>os</sup> 15, 17, 19, 20, 22 de la rue Saint-Boniface et des n<sup>os</sup> 12, 14, 16, 18, 19, 20 et 22 de la rue Ernest Solvay réalisés par l'architecte Ernest Blérot. En sa séance du 4 août 2005, la CRMS avait examiné une première demande de transformation de l'ancien entrepôt Vanden Borre et avait formulé une série de remarques portant, notamment, sur le gabarit, la structure, le traitement de la façade, et l'escalier de secours extérieur.

Après examen des plans modifiés, il apparaît que la nouvelle demande tient partiellement compte des remarques de la CRMS, comme le maintien du gabarit actuel. Il conviendrait toutefois de reculer le cabanon technique et d'en limiter au maximum les dimensions afin qu'il soit le moins visible possible depuis l'espace public.

Le bardage en bois et le lattis servant de 'brise-vue' en façade avant sont également abandonnés au profit d'un parement en pierre calcaire blanche. Le traitement de la façade présente ainsi une plus grande sobriété dans le choix des matériaux et dans leur mise en œuvre qui se fond davantage dans le tissu environnant où l'Art nouveau domine.

### Structure

La Commission réitère, toutefois, ses remarques à propos de la structure de l'annexe arrière, laquelle, selon les plans, semble soutenir les mitoyens. Pour réaliser le parking au niveau -1/2 à l'arrière, la CRMS attirait l'attention sur le fait que le n° 22, rue Saint-Boniface, était classé, et qu'il convenait d'examiner l'état des murs et leur aptitude à supporter les charges supplémentaires dues au garage et sa toiture verdurisée.

Aucun élément neuf n'est joint au dossier. La CRMS insiste pour que cette question soit examinée.

### Escalier de secours

Bien que modifié dans sa forme, l'escalier de secours est maintenu à l'extérieur de l'immeuble malgré la demande de la CRMS d'adapter l'escalier intérieur actuel aux normes de sécurité. Elle réitère dès lors sa demande pour que soit étudiée la faisabilité de cette intervention afin de ne pas encombrer inutilement l'intérieur de l'îlot.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.